



CNARELA

## **Règlement du Concours régional de langues anciennes organisé par l'ARELABOR (niveau lycée)**

Le Concours régional de latin et de grec s'adresse à tous les élèves de Première et de Terminale de l'enseignement public et privé sous contrat, des cinq départements de l'Académie de Bordeaux. Les épreuves de Première et celles de Terminale sont distinctes.

La mise en place du concours (diffusion du calendrier, inscriptions et envoi du matériel nécessaire à ces épreuves) est assurée par le Service des Examens et Concours du Rectorat de Bordeaux.

La conception des sujets et la correction des copies sont l'œuvre de professeurs bénévoles enseignant en lycée ou à l'Université.

### **LE CHOIX DES SUJETS**

La commission de conception des sujets choisit, pour chacune des deux langues anciennes, un thème en rapport avec une entrée du nouveau programme des classes de Première et de Terminale. (ex. : La rhétorique : parole et liberté ; Interrogations philosophiques : épicurisme et stoïcisme). Elle fait connaître son choix aux enseignants à la fin de l'année scolaire, après la remise des prix du dernier concours.

### **L'ÉPREUVE**

L'épreuve se présente de la façon suivante : les candidats disposent d'un texte en langue ancienne d'une page environ (à peu près 30 lignes ou vers) ayant un rapport avec le thème choisi, accompagné d'une traduction.

La durée des épreuves est de trois heures. Cependant, les candidats bénéficiant d'un tiers-temps pourront disposer de quatre heures, sous réserve d'envoi au Rectorat d'un certificat médical au moment des inscriptions. Ce certificat doit être établi par un médecin désigné par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

Le dictionnaire (latin/français et français/latin) est autorisé.

L'épreuve se décompose en deux parties de valeur égale :

Première partie de l'épreuve axée sur la littérature et la civilisation :

Barème : 10 points (5 points par question).

- Question 1: analyse ou commentaire littéraire portant sur le texte.
- Question 2 : à partir du texte, question de civilisation ou question générale sur le thème choisi (approfondissement d'une notion, d'une problématique, ou élargissement de la réflexion à d'autres œuvres traitant de la même question, à d'autres genres, etc...).

Deuxième partie de l'épreuve axée sur la maîtrise de la langue.

Barème : 10 points (version : 7 points / exercice de manipulation linguistique: 3 points).

- Version : un passage pris dans le voisinage ou à l'intérieur du texte proposé (pas plus de 60 mots).
- Exercices de manipulation linguistique sur des phrases inspirées du texte.

Niveau de difficulté des épreuves :

- En Terminale, niveau de l'écrit du bac actuel.
- En 1 ère, un bon niveau, (non un niveau d'excellence).

Des annales sont disponibles sur le site électronique de l'ARELABOR.

## **LE PALMARES**

Après correction des épreuves par des professeurs volontaires de lycées et de l'Université, après confrontation des copies et délibérations, le jury établit un palmarès récompensant les meilleurs candidats. Plusieurs d'entre eux ont brillamment intégré l'Ecole Normale supérieure. Les lauréats joignent généralement le diplôme qui leur a été remis par l'ARELABOR à leur dossier de candidature aux Préparations aux Grandes Ecoles.

## **LES PRIX**

Les lauréats reçoivent des prix offerts grâce à des subventions des Conseils Généraux et du Conseil Régional d'Aquitaine.